



Institut interréseaux
de la Formation
professionnelle continue

Réunion d'information sur la procédure de marché public

La formation professionnelle continue

SEPTEMBRE 2024

Les points présentés

1. Présentation de l'IFPC et du contexte de l'appel d'offres
2. La procédure et les échéances du marché
3. Comment valablement déposer offre?
4. Vos questions éventuelles



Institut interréseaux
de la Formation
professionnelle continue

1. PRÉSENTATION DE L'IFPC ET DU CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES

1. L'IFPC

L'Institut de la Formation en cours de
Carrière = O.I.P. de type 2 de la FWB

- Institué par le décret du 11 juillet 2002 (le 1^{er} septembre 2022 « IFC » devient « IFPC ») ;
- Soumis aux dispositions du décret du 9 janvier 2003 (transparence, autonomie, contrôle, ...) ;
- Dirigé par un administrateur général sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau.

Missions de l'IFPC

L'IFPC (interréseaux) est l'organisme de référence de la FWB pour :

- **la FPC des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS (Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, Livre VI, Titre Ier)**
- **la formation initiale des directions volet commun à l'ensemble des réseaux (décret du 02/02/2017 – art.10)**
- **la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des membres du service général de l'Inspection à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur (décret du 10/01/2019)**
- **la formation complémentaire modules DI/fondamental – dite barème 501 (décret du 30/04/2009)**

Missions de l'IFPC

- **la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des DCO/DZ** (décret du 13/09/2018)
- **la formation initiale des CSA** (décret du 28/03/2019)

L'IFPC peut également assurer **toute autre formation décidée par le Gouvernement** à destination des publics précités (décret 11/07/2002 - art.26)



Institut interréseaux
de la Formation
professionnelle continue

2. PROCÉDURE ET ÉCHÉANCES DU MARCHÉ

2. Procédure et échéance du marché

- Les services consistent en l'organisation, pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 de formations professionnelles continues en interréseaux au bénéfice de **l'équipe pluridisciplinaires des pôles territoriaux**
- Le marché est divisé en quatre lots distincts. Un opérateur peut remettre offre pour un, plusieurs ou tous les lots:
 - 1. Informations et échanges pour mes débuts en tant que membre d'une équipe pluridisciplinaire d'un pôle territorial;
 - 2. Développer ses compétences professionnelles XXX et renforcer son identité professionnelle en tant que coordonnateur des pôles territoriaux;
 - 3. Développer un partenariat entre les différents acteurs (enseignants, membres des pôles territoriaux, CPMS et partenaires externes) au service des élèves à besoins spécifiques;
 - 4. Mise à jour des connaissances scientifiques apportant un éclairage transversal sur le processus d'apprentissage XXX

2. Procédure et échéance du marché

- Les services consistent en l'organisation de formations en interréseaux qui répondent aux intitulés, objectifs généraux, publics cibles et autres précisions décrits dans les **fiches techniques** du CSC ainsi que:
 - la rédaction du support pédagogique (voir modèle) ;
 - la tenue d'une liste de présences des participants et son renvoi à l'IFPC ;
 - la transmission d'un lien d'évaluation en ligne dans le cadre d'une évaluation dématérialisée
 - la rédaction de rapports d'évaluation et d'exécution de la formation.
 - *la recherche, la location ou la mise à disposition de locaux de formation;*
 - *la mise à disposition du matériel pédagogique nécessaire*
 - *la prise en charge de collation et repas pour chaque participant.*

2. Procédure et échéance du marché

Calendrier de la procédure

- **26 septembre:** invitation à remettre offre
- **11 octobre :** Date limite de dépôt des offres initiales;
- **14 octobre – 25 octobre :** éventuellement négociations et période pour retravailler les offres;
- **25 octobre :** Date limite de dépôt des offres finales;
- **12 novembre:** Attribution du marché.



Institut interréseaux
de la Formation
professionnelle continue

3. COMMENT VALABLEMENT DÉPOSER OFFRE?

4. Comment valablement déposer offre?

Cinq étapes:

1. Connexion sur la plateforme
2. Identification du soumissionnaire
3. Gestion des offres
4. Dépôt des annexes
5. Génération et signature électronique du rapport de dépôt

4. Comment valablement déposer offre?

1. Connexion sur la plateforme

- Rendez-vous à l'adresse suivante: <https://ifpc-fwb.be/v5/default.asp>
- Cliquez sur l'onglet « Menu opérateur »
- Insérez votre identifiant et votre mot de passe
- Cliquez sur l'onglet « Marché public pôle territoriaux »

4. Comment valablement déposer offre?

2. Identification du soumissionnaire

Remplissez:

- Vos coordonnées;
- Eventuellement, les coordonnées d'un ou plusieurs sous-traitants;
- Votre qualité: Personne physique, Université, Haute-Ecole, Entreprise, etc.

4. Comment valablement déposer offre?

3. Gestion des offres

Un formulaire d'offre par lot

- Etape 1. Données communes: présentation de la formation: intitulé, nombre de participants, public-cible, séquençage de la formation, etc.
- Etape 3. Formation à inscription individuelle: prix, dates et lieux des sessions, formateurs;
- Etape 4. Transposition à distance: éventuellement s'il s'avère nécessaire et notamment en cas d'impossibilité d'organiser des formations en présentiel;
- Etape 5. Validation.

4. Comment valablement déposer offre?

4. Dépôt des annexes

Dans l'onglet : Gestion des annexes, téléversez:

- Les CV des formateurs;
- Les codes de déontologie signés par les formateurs;
- Un extrait de casier judiciaire (>3 mois).

4. Comment valablement déposer offre?

5. Dépôt et signature du rapport de dépôt

Dans l'onglet « Rapport de dépôt »:

- Téléchargez le document PDF « Rapport de dépôt »;
- Signez le électroniquement au moyen de votre carte d'identité;
- Téléversez le rapport de dépôt signé sur le site dans l'onglet « Gestion des annexes.



Institut interréseaux
de la Formation
professionnelle continue

4. Questions

